

De plus, la question venait d'un collègue du caucus libéral, l'honorable député de Brome—Mississquoi, qui est un homme courtois et qui a certainement dû aviser la ministre avant de poser la question. Donc elle l'a vue venir et elle a pu préparer la réponse.

• (1505)

Troisièmement, encore plus grave, la ministre a trafiqué le hansard pour faire en sorte qu'aujourd'hui, le hansard ne comporte plus les propos qu'elle a tenus hier. Contrairement aux règles de Beauchesne, en particulier 11.17 de Beauchesne, on ne peut pas prendre la liberté de manipuler le hansard comme l'a fait la ministre hier, après le dépôt des bleus.

Qu'on lise les bleus, qu'on lise le hansard et on verra que deux corrections de fond ont été apportées de façon telle que le préjudice que j'ai subi hier, comme parlementaire en cette Chambre, à la télévision, devant tout le monde, pour provoquer un succès d'estime à la ministre qui a ri de moi, qui m'a fait passer pour un ministre irresponsable, n'apparaît plus maintenant dans le hansard d'aujourd'hui. De sorte que ce préjudice commis hier, en présence du public, en cette Chambre, devant la télévision, doit être corrigé en public avec les excuses immédiates de la ministre.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, vu la gravité de ses accusations, il me semble que le député aurait au moins pu avoir la courtoisie de me prévenir. S'il l'avait fait, je l'aurais informé, comme je l'ai fait hier, et comme je l'ai fait il y a plusieurs mois, lorsque j'ai remis un exemplaire du rapport à la Chambre. Malheureusement, son caucus ne l'a sans doute pas mis au courant.

Le rapport Brander—Smith dont j'ai parlé hier à la Chambre a été commandé par le très honorable Brian Mulroney lorsque l'honorable chef de l'opposition était ministre de l'Environnement. Plusieurs audiences publiques ont eu lieu lorsqu'il occupait ce poste, notamment une à Halifax, une à Saint John et une autre à l'Île—du—Prince—Édouard, et le ministre de l'Environnement a été expressément invité à prendre des mesures.

En fait, le ministre n'a pris aucune mesure. Il n'a rien fait. Ses prédécesseurs et ses successeurs non plus. Depuis que nous sommes au pouvoir, il nous a suffi de 100 jours pour agir.

J'aurais cru que, au lieu de faire toute une histoire. . .

[Français]

—pour faire de la politiciaillerie comme il le fait en ce moment, ce qui aurait été peut-être mieux de la part du Bloc québécois, c'est de respecter le fait que nous avons pris une décision, décision qui n'a été prise ni par l'ancien ministre de l'Environnement, ni par son prédécesseur, ni par le ministre qui l'a remplacé.

Affaires courantes

Je répète, en français, pour qu'il me comprenne très bien, lorsqu'il était ministre en 1989, il y a eu trois séances publiques qui revendiquaient le renflouage du *Irving Whale* auxquelles il n'a pas répondu. Ce sont les propos que j'ai tenus en Chambre hier.

[Traduction]

Je suis prête à opposer ma parole à la sienne n'importe quand.

Le Président: La présidence prend toujours très au sérieux l'intervention d'un député qui soulève la question de privilège.

Des allégations ont été faites d'un côté, puis réfutées de l'autre. Je crois que nous nous engageons dans un débat sur l'interprétation des faits. Étant donné que le débat dure depuis deux jours, je vous demanderais de me laisser le temps d'examiner le texte photocopie pour vérifier ce qui a été dit jusqu'à maintenant.

• (1510)

Je déciderai, dès que je le pourrai, s'il y a eu violation des privilèges des députés dans ce cas. Si on me laisse le temps d'examiner la question, je rendrai ma décision le plus rapidement possible. Je voudrais, pour l'instant, prendre le temps d'examiner l'information concernant ce point de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

[Traduction]

LOI SUR L'AMÉLIORATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'IMMIGRATION

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur le transfèrement des délinquants.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter mon troisième projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi sur l'amélioration de la mise en oeuvre de l'immigration.

Ce projet de loi améliorera les modalités d'expulsion des délinquants dangereux. Les modifications proposées permettront à la cour d'ordonner, en plus de toute autre sentence impo-